

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers:En exercice : 51Présents : 36Votants : 44**Objet :**

**Vote du Compte de
Gestion**

Budget Principal

Délibération n° 26/23

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le ___/___/2023 et que la convocation avait été faite le ___/___/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ___/___/2023 et la publication ou notification du ___/___/2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, par suite d'une convocation en date du 04 avril, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Étaient présents : QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, SPINOSI Jean Dominique, PERETTI Félix, PETROLI Lucienne, POLI Gérard, LUCCIONI Jean Baptiste, Paule CASANOVA-NICOLAI, SANTI Maryline, SANTONI Simon, Pierre José FILIPPETTI, MARCHETTI Geneviève, BURESI Marie Angèle, CIUCCI Marie Thérèse, LUCIANI Pierre Paul, BERTOLOZZI Paul Antoine, CANAVAGGIO Jérôme, RISTERUCCI Eric, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBÉREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, TROMBETTA Gérard, GIORDANI Louis, ANTONA Paul, ALIOTTI Ange Marie, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, Ouardia ETTORI Nora, MILLO Jean Luc, LUIGI Jacques, PAGANELLI Antoine.

Étaient absents : QUASTANA Paul, ANTONA Henri, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Marie Madeleine, BONELLI Maryline,

Avaient donné pouvoir : SALINI-QUILICCI Toussainte à QUILICI Toussaint, GUGLIELMI Guillaume à TROMBETTA Gérard, AMARO CAPITAO Lucette à ANTONA Antoine, EVANGELISTI Marina à LECCIA Pascal, TARSITANO Caroline à PERALDI Antoine, CASAMARTA Paul Antoine à LUIGI Jacques, POGGI Jean Baptiste à PERETTI Félix, VENTURELLI Ange à BOZZI Valérie.

Le conseil a choisi RISTERUCCI Eric comme secrétaire de séance.

La Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget Principal pour l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur de la trésorerie du grand Ajaccio et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Principal.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par le Receveur,

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'Unanimité le Compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI



